P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DE LANGRES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES
215 av. du 21ème Régiment d'Infanterie - BP 20042 - 52205 LANGRES 03 25 84 10 00 www.pays-langres.fr

SOMMAIRE

1 LE FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES 4

1.1 LE PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024 4
1.2 LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ET LES MEMBRES CONSTITUTIFS 4
1.3 LES COMPETENCES 5
1.4 LA GOUVERNANCE 5
1.5 LES ORGANES INTERNES 6
1.6 L'EQUIPE TECHNIQUE QUI TRAVAILLE AUX COTES DES ELUS 7

2 LE BUDGET ET LES PARTENAIRES FINANCIERS 8

2.1 LE BUDGET 2018 DU PETR DU PAYS DE LANGRES 8
2.2 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE 9
2.3 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT 10
2.4 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL GRAND EST 11
2.5 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-MARNE 11
2.6 LE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DE HAUTE-MARNE 11

3 LES ACTIONS 2018 DU PETR DU PAYS DE LANGRES 12

3.1 TRAVAILLER A UN AMENAGEMENT COHERENT 13
3.2 RENFORCER L'ACTIVITE TOURISTIQUE 15
3.3 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 23
3.4 MAINTENIR ET DYNAMISER LES SERVICES A LA POPULATION 29

4 LES BIENS DU PETR DU PAYS DE LANGRES 30

5 LES AUTRES MISSIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES 31

5.1 UN ROLE DE PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LES COMMUNES 31
5.2 UN ROLE DE COLLECTEUR DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LE COMPTE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES 31
5.3 UN ROLE DE PORTEUR D'OPERATION MUTUALISEE A L'ECHELLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES 32
5.4 UN ROLE D'EMERGENCE DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT 33
5.5 UN SOUTIEN FINANCIER A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES 33
5.6 UN SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS LOCALES PORTEUSES D'IDENTITE 34

6 COMMUNICATION 34

6.1 LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE 34
6.2 EVENEMENTS DE L'ANNEE 2018 35
6.3 CREATION D'UN JEU DEDIE AU PAYS DE LANGRES – EDITION BORDIER 36

L'ÉDITO DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Avec mes Vice-présidents et membres du Comité Syndical du PETR du Pays de Langres, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour conduire les opérations actées au budget 2017 et 2018. L'heure est au bilan pour les actions réalisées en 2018 !

Le PETR du Pays de Langres est, entre autres, un facilitateur de développement local, un bras armé en ingénierie de développement pour les collectivités locales et doit être reconnu comme tel.

Le Schéma de Développement Touristique, qui fixe les orientations à dix ans a été étendu et validé à l'échelle des trois Communautés de Communes. Citons une première opération d'investissement terminée cette année : l'aire de camping-car à Langres, la signalétique touristique de la Liez, les fauteuils amphibiens pour personne à mobilité réduite ou encore un ponton pour accueillir les bateaux électriques du délégataire de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne. Une remise à niveau de l'entretien des lacs a été opérée, même si nous convenons qu'il faut en faire plus.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Contrat Local de Santé suit son cours dans les délais convenus.

Des travaux sur la ZAI du Breuil à Val de Meuse et Langres Sud ont été menés afin d'accueillir de nouvelles activités. L'organisation économique s'étoffe afin d'accompagner encore mieux les porteurs de projets d'activités à l'échelle des trois Communautés de Communes qui sont de plus en plus nombreux. Félicitons-nous-en ! 2019 devrait être un bon cru.

Ensemble, osons le Pays de Langres !

Dominique THIEBAUD, Président du PETR du Pays de Langres

1 LE FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES

1.1 LE PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024

Sur le Pays de Langres, le Projet de territoire sur la période 2014-2024 a été défini, avec comme ambition générale ➔

Les élus du Pays de Langres se sont interrogés sur le chemin qu'ils souhaitaient prendre collectivement et ont défini la stratégie du Projet de territoire 2014-2024, qui se décline en quatre orientations stratégiques et dix objectifs généraux.

2014-2024
OSONS LE
PAYS DE LANGRES
Innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie

4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	1. OSONS NOS ATOUTS LOCAUX	2. MISONS SUR L'EQUILIBRE ET LA PROXIMITE DE NOS POLES DE VIE	3. OUVRONS LE PAYS DE LANGRES SUR L'EXTERIEUR	4. FAVORISONS LA COOPERATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES
10 OBJECTIFS	Objectif 1 : renforcer l'activité touristique Objectif 2 : favoriser le développement économique	Objectif 1 : renforcer le maillage en services par bassin de vie Objectif 2 : rationnaliser l'offre de transports en fonction des besoins du territoire Objectif 3 : offrir un logement à tous les âges de la vie Objectif 4 : développer et dynamiser le tissu associatif (secteurs culturel, sportif, services)	Objectif 1 : prospecter et accueillir des actifs et des touristes Objectif 2 : développer un territoire numérique	Objectif 1 : favoriser le travailler ensemble Objectif 2 : assurer le suivi-évaluation du Projet de territoire

1.2 LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ET LES MEMBRES CONSTITUTIFS

Le PETR du Pays de Langres compte trois Communautés de Communes :

- Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais,
- Grand Langres,
- Savoir-Faire,

P.E.T.R. DU PAYS DE LANGRES

Périmètre du PETR du Pays de Langres

1.3 LES COMPETENCES

Les compétences du PETR du Pays de Langres en quelques mots clés sont :

Socle général

- Elaboration et mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2024.
- Recherche et mise en œuvre de dispositifs de contractualisation.
- Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Tourisme

- Définition et mise en œuvre de son schéma de développement touristique.
- Développement et gestion coordonnés de zones touristiques : les quatre lacs, les sources de l'Aube et de la Marne, le balisage des chemins de randonnées, les ports du Canal…

Economie

- Aménagement coordonné de quatre zones d'activités : Langres Nord, Langres Sud, Chalindrey Grand Est, ZAI du Breuil (Val de Meuse).
- Développement de projets économiques d'intérêt inter-communautaire.
- Prospection de projets d'implantation.

1.4 LA GOUVERNANCE

Le Comité Syndical = l'instance de décision

Le PETR du Pays de Langres est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus par les Communautés de Communes membres. Chaque Communauté de Communes dispose d'un délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 habitants (population DGF) (délibération du 12 décembre 2016). Il est ainsi réparti les sièges au sein du Comité Syndical du Pôle (délibération du 12 décembre 2016) :

	Nombres de titulaires	Nombre de suppléants
Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais (CCAVM)	*4*	*4*
Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL)	*11*	*11*
Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF)	*9*	*9*
TOTAL	***24***	***24***

Le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres s'est réuni **cinq fois** au cours de l'année 2018.

Le Comité Syndical du PETR s'appuie sur un Bureau = l'instance de pilotage

Depuis le Comité Syndical du 27 novembre 2017, Dominique THIEBAUD est Président du PETR du Pays de Langres. Cinq Vice-Présidents l'entourent pour mener à bien les projets portés par le PETR du Pays de Langres :

- Vice-Président Culture : Pierre GARIOT (CCGL),
- Vice-Président Tourisme : François GIROD (CCSF),
- Vice-Président Économie : Jean-Michel RABIET (CCAVM),
- Vice-Président Santé : Francis GROSJEAN (CCGL),
- Vice-Président Communication : William JOFFRAIN (CCSF).

Jean-Michel RABIET a démissionné de non poste de Vice-président pour des raisons personnelles le 18 décembre 2019.
Le Bureau est constitué de plus des Présidents de Communautés de Communes : Marie-José RUEL (CCGL), Eric DARBOT (CCSF), Patrick BERTHELON (CCAVM), ainsi que des Maires des villes et bourgs centres : Sophie DELONG (Langres), Dominique RICHARD-BRICE (Bourbonne Les Bains), Romary DIDIER (Val de Meuse), Jean-Pierre GARNIER (Chalindrey), Sylvain DELLA-CASA (Le Montsaugeonnais), Sylvain PETIT (Fayl-Billot).

En 2018, le Comité Syndical a confié au Bureau certaines délégations. Ainsi ce sont **neuf réunions** de Bureau qui se sont tenues.

... et sur une commission par thème = les instances de réflexion

- Commission Tourisme
- Commission Culture
- Commission Communication
- Commission SCoT
- Commission Economie
- Comité technique Santé

1.5 LES ORGANES INTERNES

La Conférence des Maires

La Conférence des Maires réunit les maires des Communes du Pays de Langres. Réunie le 2 juillet 2018 à Rolampont, la 3ème Conférence des Maires du PETR du Pays de Langres a permis de présenter :

- *Rapport d'activités 2017 du PETR du Pays de Langres,*
- *Schéma de développement touristique du Pays de Langres,*
- *Projet de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire,*
- *Contrat Local de Santé du Pays de Langres.*

Le Conseil de Développement Territorial (CDT)

Le CDT représente la société civile. Actuellement, le CDT est composé de près de 80 membres qui sont répartis en **quatre collèges** :

- les associations,
- les chambres consulaires, les syndicats, les acteurs publics et parapublics,
- les personnes ressources nommées par les Communautés de Communes,
- des citoyens habitant le territoire qui souhaitent s'investir dans le développement local.

Le Président du CDT est Yves DOUCEY.

Le CDT répond notamment aux saisines que propose le Président du PETR du Pays de Langres. En 2018, le CDT a répondu à la saisine suivante : les circuits courts alimentaires visant à mettre en place un projet de développement en local. Le PETR du Pays de Langres a saisi le CDT sur ce sujet : co-pilotage du projet d'élaboration d'un Jeu de société dédié au Pays de Langres.
Le CDT s'est auto-saisit de deux sujets : Langres-Dijon et la création d'un fonds interassociatif.

1.6 L'EQUIPE TECHNIQUE QUI TRAVAILLE AUX COTES DES ELUS

Les mouvements de personnel en 2018

Suite au départ à la retraite de Claude BRIDOUX, agent d'entretien et de maintenance, au 1er avril 2017, le choix a été de ne pas le remplacer et d'expérimenter la mise à disposition d'un agent en insertion sur six mois, qui appuierait l'agent Ludovic OTTIGER. Les résultats n'ont pas été satisfaisants. Au regard des besoins (charges de travail – sécurité au travail…) sur les sites, il est nécessaire de conserver à l'année deux ETP dédiés à l'entretien et à la maintenance des sites du PETR du Pays de Langres. C'est Jérémy BONTEMPS qui a été recruté à partir de 21 mars 2018.

Sabrina ODIN, Comptable et RRH, a quitté la structure au 1er avril 2018 pour un autre projet professionnel. Pour assurer le remplacement de ses missions, le Bureau a souhaité privilégier une solution de mutualisation avec des services de la Communauté de Communes du Grand Langres :

- Mission Comptabilité – Finances : mutualisation du service Finances,
- Mission RH : mutualisation du service RH.

Sabrina Odin était régisseuse de quatre régies et assurait un appui à l'équipe. Par ailleurs, suite au départ de Clarisse MOUGEOT en 2017, aucune solution de remplacement sur la partie juridique n'avait été conduite. Le Bureau a donc décidé de recruter un poste à mi-temps de régisseur et d'appui juridique. C'est Gabrielle DESPREZ qui a été recrutée à partir du 19 mars 2018.

Ronan LOHAT, Chargé de la candidature Pays d'Art et d'Histoire, a quitté la structure le 3 décembre 2018 pour une autre opportunité professionnelle.

Albe Giovannangeli, étudiante d'AgroParisTech a été accueillie en stage au PETR du Pays de Langres sur la thématique circuits-courts de juin à août 2018 ans le cadre de son Master 1.

Une nouveauté au niveau du fonctionnement

La Communauté de Communes du Grand Langres et la Ville de Langres ont mis en place un Service FACTurier avec la Trésorerie de Langres qui est opérationnel depuis le 1er septembre 2018. Eu égard au bon fonctionnement de celui-ci, il est possible de l'étendre aux établissements rattachés à la Communauté de Communes comme le PETR du Pays de Langres.

Le SFACT est chargé de recevoir les factures des fournisseurs, d'assurer leur liquidation, de préparer le mandatement des dépenses et de procéder à leur règlement après contrôle. Les objectifs assignés à ce SFACT sont notamment :

- la maîtrise des délais de paiement,
- l'amélioration de la qualité du mandatement,
- la professionnalisation de la comptabilité,
- la participation à la fiabilisation du processus de la dépense.

Le Comité Syndical a décidé de faire bénéficier de ce service au PETR du Pays de Langres à partir du 1er janvier 2019.

L'organigramme de la structure en 2018

Fonctions « Support »

Assistante de gestion – ingénierie financière : Karine Hurson
Assistante juridique – Régisseuse : Gabrielle Desprez
RH – *cadre mutualisation service de la CC Grand Langres* : Julie Hutinet
Finances – *cadre mutualisation service de la CC Grand Langres* : Denise Vernochet – Anne-Claude Warnet / Service FACTurier avec la Trésorerie publique
Communication : Sophie Sidibé / appui d'un prestataire (graphisme)

Direction

Sophie Sidibé

Stratégie territoriale

Chargée de mission LEADER : Aline Raillard

Chargé de mission SCoT : Emmanuel PROBERT

Coordonnateur Contrat Local de Santé (50%) : Nadège Savard

Coordination MSAP (20%) (poste vacant)

Economie

Responsable du Pôle : Sophie Sidibé

Animatrice Plateforme RH des entreprises : Noémie Dongois [Actisud 52]

Ingénierie technique

Ingénieur technique : Pascal GIRAULT

Prestation de services aux Communes : Pascal GIRAULT

Tourisme

Responsable du Pôle : Emmanuel Probert

Agent technique : Ludovic Ottiger

Agent d'entretien et de maintenance : Jérémy Bontemps

Animateur Chargé de la candidature Pays d'Art et d'Histoire : Ronan Lohat

2 LE BUDGET ET LES PARTENAIRES FINANCIERS

2.1 LE BUDGET 2018 DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Le budget prévisionnel du PETR du Pays de Langres de 2018 a été acté pour un montant d'environ **4,9 millions d'euros,** pour une cotisation des Communauté de Communes de 12,28€ par habitant (subventions déduites).

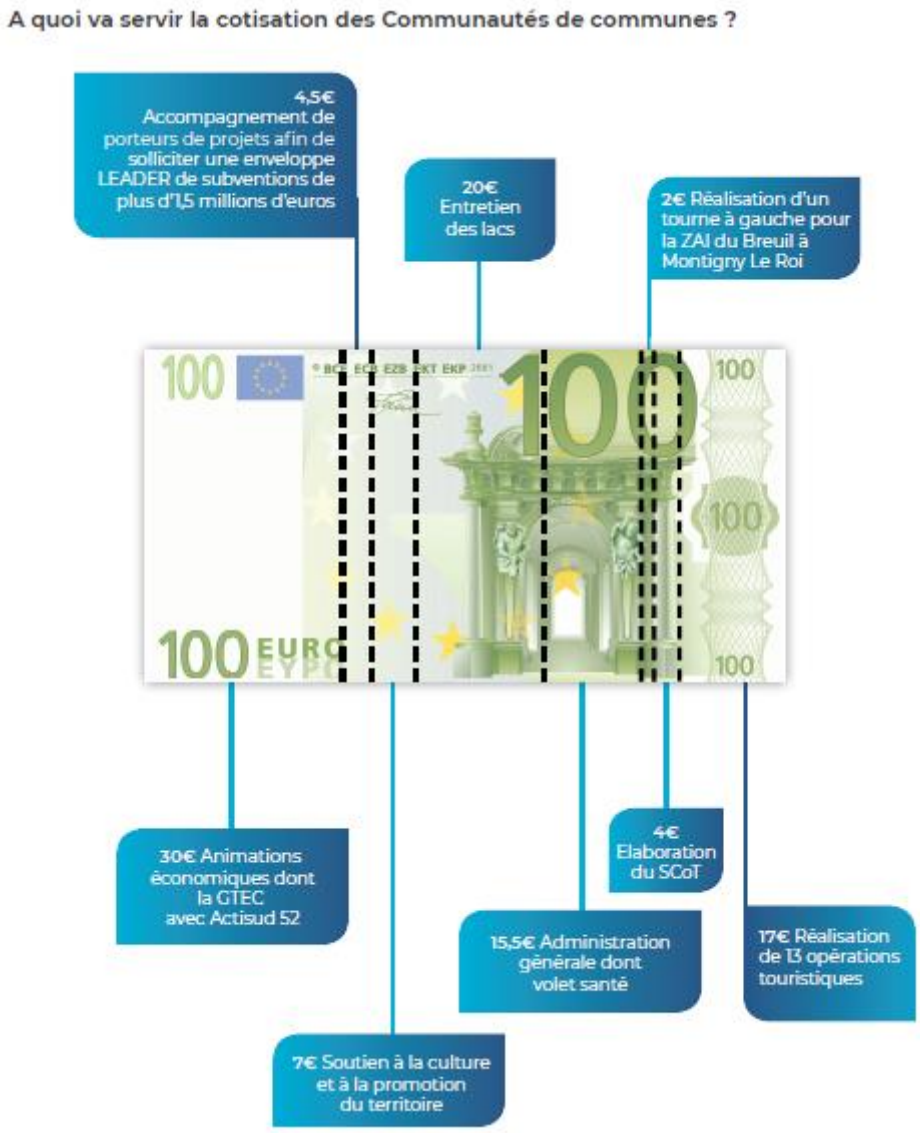

2.2 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE

Le GAL du Pays de Langres dispose d'une enveloppe de **1.5 millions d'euros** pour mener le programme LEADER et soutenir des projets jusqu'en 2020. La stratégie LEADER du territoire s'articule autour des orientations stratégiques du Projet de Territoire 2014-2024.

Afin de mettre en œuvre le programme LEADER, le GAL du Pays de langres a conventionné avec la Région Grand Est en tant qu'Autorité de Gestion et l'Agence de Services et de Paiement en tant qu'organisme payeur le 17 juillet 2017. Les phases programmation et instruction n'ont malheureusement pas pu démarrer en 2017, retardant ainsi le traitement des dossiers de demandes de subvention présentés en Comité de Programmation. Fin 2018, la Région Grand Est s'est organisée et a programmé le premier dossier du GAL Pays de Langres.

LES PROJETS PREPROGRAMMES

Projets	Maîtres d'ouvrage
Il y a 100 ans, les Américains à Bourg.	Commune de Bourg
Abbaye de Morimond - Dossier communication	Association des amis de l'Abbaye de Morimond
Exposition de costumes historiques Renaissance	Association Renaissance du Château du Pailly
Aménagement zone Sonjeot : étude en vue de la labellisation éco-quartier	Commune de Chalindrey **Dossier programmé fin 2018**
Développement d'une activité d'éco-pâturage sur le Pays de Langres	Entrin 52
Biennale des Lumières	Forum Diderot
Programme d'accompagnement de Langres Renaissance 2018	Office de Tourisme de Langres
Mise en place d'un service de réservation de billets de spectacles du Pays de langres et de gestion numérique de la boutique de l'Office de Tourisme	
Développement d'une activité de conseil-prestation pour la gestion écologique des espaces	Association La GARE
Langres Gastronomique	Association Langres Foire et Salons
- Réalisation d'un diagnostic santé en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé - Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé sur le Pays de Langres - Vers la labellisation Pays d'Art et d'Histoire - Signalisation de l'animation culturelle et touristique sur les autoroutes du Pays de Langres - Mise en place d'une Plateforme Ressources Humaines des entreprises en Pays de Langres	PETR du Pays de Langres

2.3 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT

En 2016, l'Etat a décidé de mettre en place les Contrats de ruralité. Les PETR ont été clairement identifiés comme les acteurs privilégiés pour porter ces contrats. Dès l'annonce de leur création, le PETR du Pays de Langres a manifesté son intérêt auprès des services préfectoraux.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Contrats de ruralité s'articulent autour de six volets : accès aux services et aux soins / revitalisation des bourgs centres / cohésion sociale / attractivité du territoire / mobilités / transition écologique et permettent de mobiliser des fonds pour **financer des projets d'investissement portés par des maîtres d'ouvrage publics.**

Le contrat cadre entre l'Etat et le PETR du Pays de Langres couvre la période 2017-2020 et a été signé le 20 mars 2017. Chaque année une convention financière sera établie afin d'attribuer des financements aux projets des Communes, Communautés de Communes et du PETR du Pays de Langres répondant aux six thématiques précitées.

L'enveloppe Contrat de ruralité allouée en 2018 s'est montée à **470 000€** pour 5 projets, dont le montant global d'investissement s'élève à 2 596 203€.

L'Etat soutient le PETR du Pays de Langres pour ses investissements dans le cadre d'autres dispositifs (DETR par exemple).

2.4 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL GRAND EST

Sur le volet investissement, la Région Grand Est n'a pas fait le choix de la contractualisation avec les territoires de projet. Chaque projet porté par les Communes, les Communautés de Communes, le PETR du Pays de Langres sont à déposer directement auprès des services concernés de la Région Grand Est.

Concernant le soutien à l'ingénierie territoriale, la Région Grand Est a soutenu en 2018 le financement des postes de deux agents du PETR du Pays de Langres pour un montant d'environ **45 000€.**

2.5 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-MARNE

Les deux syndicats d'aménagement, SMAEPL et SMATLPL, bénéficiaient d'un soutien financier conséquent du Département de la Haute-Marne pour assurer leur fonctionnement et leurs investissements.

Lors de la fusion des trois structures, la question s'est posée du devenir des reliquats de ces crédits. Après concertation avec le Président du Département, le PETR du Pays de Langres bénéficie des excédents dégagés par les anciens syndicats à hauteur de **663 000€,** à utiliser jusqu'en 2020.
Ces crédits permettront de soutenir les projets d'investissement touristique du PETR du Pays de Langres. Au 31 décembre 2018, ces crédits ont été consommés **à hauteur de 81%.**

Concernant le soutien au fonctionnement de la structure, sur le plan touristique, le Conseil Départemental de la Haute-Marne a soutenu, en 2018, le PETR du Pays de Langres pour un montant **de 110 000€.**

Fin 2018, le Conseil départemental de Haute-Marne a décidé de soutenir le PETR du Pays de Langres à hauteur de **100 000€ par an en fonctionnement, pendant trois nouvelles années, pour la période 2019 à 2021**. Cette décision marque la reconnaissance du PETR du Pays de Langres, en tant que bras armé sur le champ du tourisme du Conseil Départemental de Haute-Marne.

2.6 LE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DE HAUTE-MARNE

Le GIP Haute-Marne soutient également le PETR du Pays de Langres pour les investissements économiques et touristiques du territoire.

3 LES ACTIONS 2018 DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Les principales opérations 2017 et 2018 portées par le PETR du Pays de Langres

3.1 TRAVAILLER A UN AMENAGEMENT COHERENT

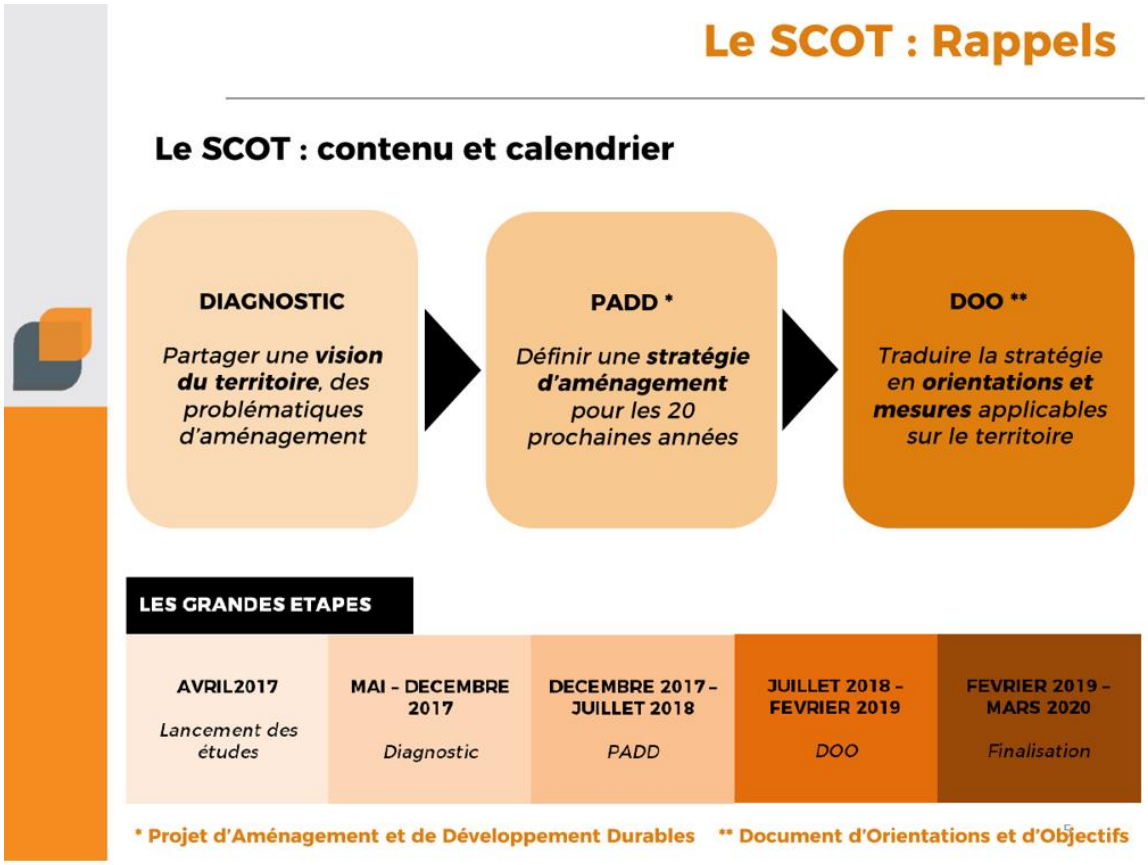

En 2018, c'est la phase PADD qui a été conduite.

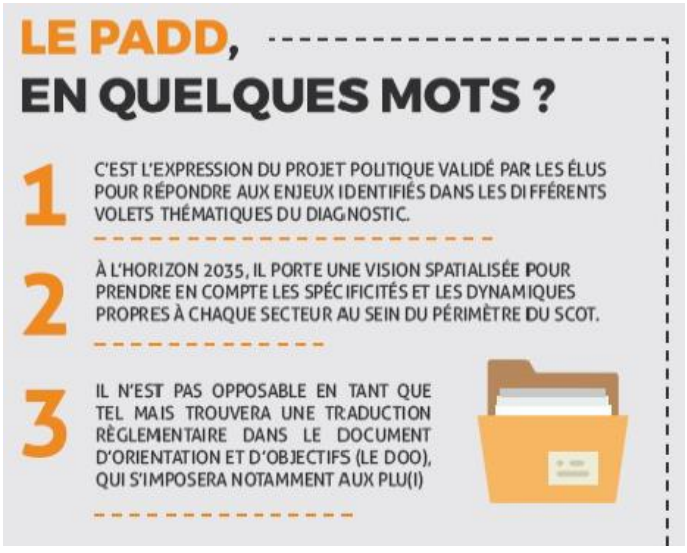

Les orientations du PADD sont les suivantes :

1/ Tirer parti du positionnement inter-régional du territoire

- Mettre en valeur l'identité territoriale du Pays de Langres : un statut de "cœur rural" affirmé, des filières productives encore solides, un important potentiel touristique…
- Optimiser les conditions de mobilités vers les pôles urbains voisins afin d'améliorer l'accès à l'offre de services et de commerces : Dijon, Nancy, Chaumont, Vesoul, Neufchâteau…
- Affirmer un projet de développement démographique optimiste, en maintenant la population des ménages au-dessus de 44000 habitants en 2035.
- Déployer la couverture numérique du territoire, indispensable à l'attractivité résidentielle et à la vie des entreprises (Très Haut Débit, 4G)

2 / Protéger et valoriser les patrimoines et les Paysages

- Protéger les Paysages, le patrimoine bâti et les itinéraires de découverte.

- Protéger les éléments de Paysage (haies, alignements d'arbres, prairies, boisements…) et bien gérer les transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles.
- Encadrer le développement de l'éolien en protégeant les espaces sensibles.
- Revitaliser les centralités urbaines et villageoises en préservant leur dynamisme et en investissant sur la rénovation du bâti existant.
- Maîtriser la qualité Paysagère des nouvelles constructions (qualité architecturale, traitement des entrées et traversées de bourgs, …) et favoriser un développement urbain regroupé autour des centralités.

3/ Valoriser les ressources et richesses environnementales

- Préserver les milieux naturels remarquables ainsi que les éléments de nature ordinaire.
- Accompagner la mise en œuvre du projet de Parc National des Forêts de Champagne-Bourgogne, en traduisant les orientations de la Charte de Parc.
- Améliorer la préservation et la gestion de la ressource en eau, en veillant à la qualité des eaux et en protégeant les captages d'eau potable.
- Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables.

4/Faciliter le développement économique du territoire

- Conforter le Pays de Langres en tant que destination touristique, en aménageant et en valorisant les sites et les grandes itinérances.
- Soutenir les grandes filières et leurs mutations : agriculture et foresterie, industries, services, artisanat…
- Favoriser le développement de l'économie circulaire (diversification agricole, vente directe, valorisation des déchets…).
- Protéger les espaces agricoles et forestiers et valoriser les activités de production.
- Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité de production.
- Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité : modernisation des zones d'activité, développement de l'offre foncière et immobilière…
- Maîtriser l'évolution des espaces commerciaux en veillant à conforter les espaces existants, en particulier les centralités commerciales urbaines et villageoises.

5 / Réunir les conditions d'accueil des populations d'aujourd'hui et de demain

- Produire environ 2450 logements à l'horizon 2035 (construction neuve, rénovations) pour accueillir 1500 à 2000 ménages supplémentaires.
- Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des ménages : accession abordable et locatif pour répondre aux attentes des jeunes actifs, petits logements adaptés au vieillissement…
- Conforter l'offre des pôles de services et d'équipements.
- Maintenir et renforcer le maillage en équipements liés à la santé et en établissements scolaires.
- Offrir des solutions de mobilité adaptées à tous : valorisation des gares, transport à la demande, covoiturage, déplacements doux…

3.2 RENFORCER L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Le Schéma Touristique du Pays de Langres a été validé en Comité syndical du 19 mars 2018. Il a deux objectifs majeurs :

FAIRE DU PAYS DE LANGRES UN TERRITOIRE D'ÉTAPE PAR EXCELLENCE

PROPOSER À L'ÉCHELLE DU PAYS DE LANGRES UNE OFFRE PATRIMONIALE GÉNÉRATRICE DE SÉJOURS

INTERPRETATION DU PATRIMOINE

3.2.1 *MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE*

L'objectif de cette opération est de rendre visible et lisible le patrimoine architectural, culturel et paysager pour renforcer l'attractivité du territoire et le valoriser. En 2018, le travail a consisté à faire le choix des sites à valoriser.

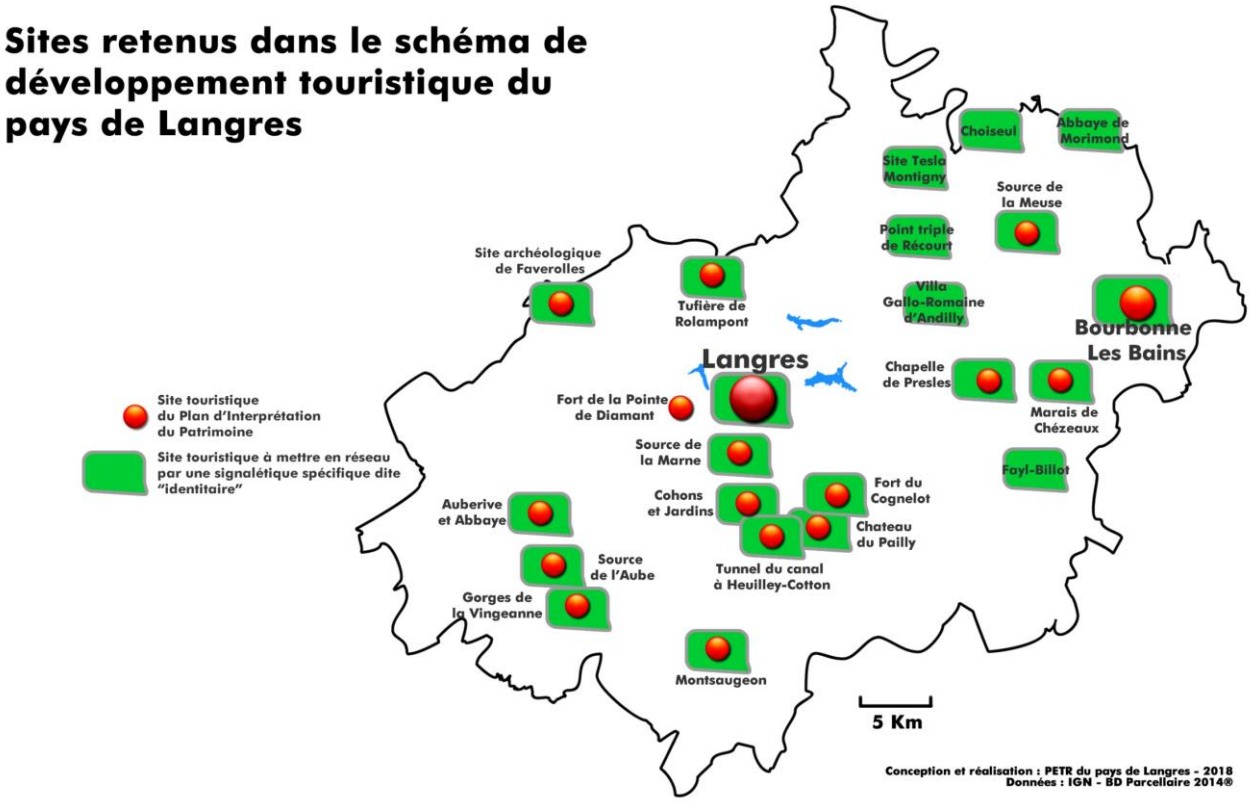

Chaque site sera interprété et signalé par ces panneaux :

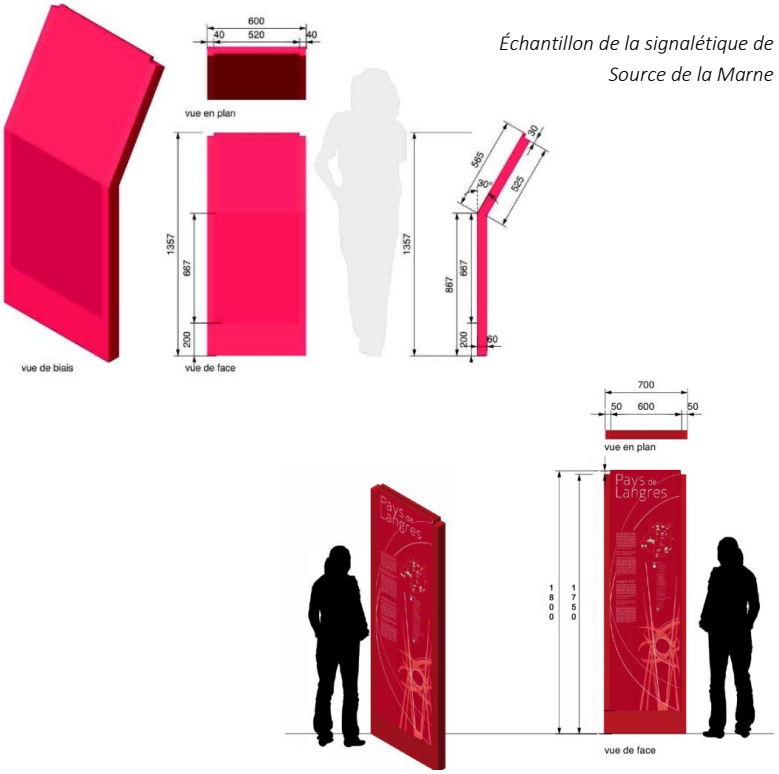

Échantillon de la signalétique de Source de la Marne

Voici l'état d'avancement fin 2018 :

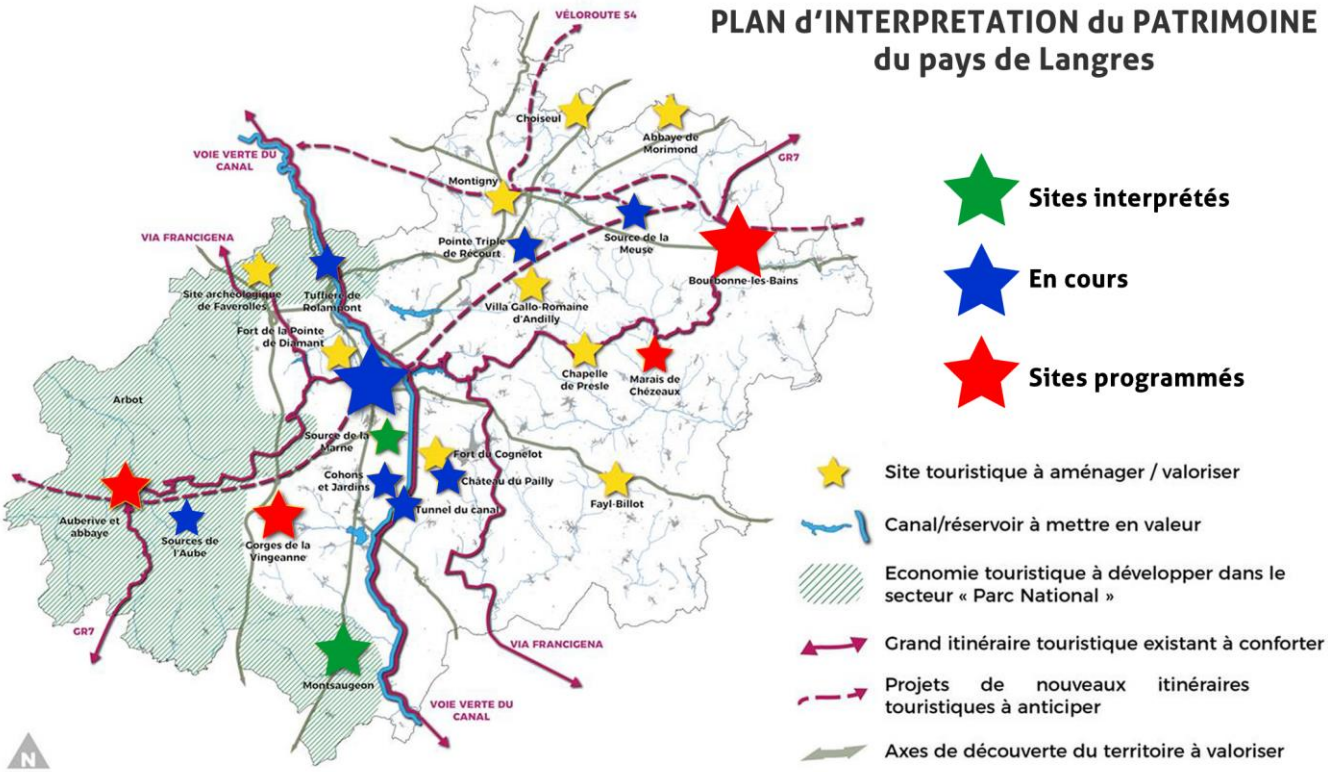

Entreprises retenues :

- Conception : Trace TPi
- Fourniture et pose de la signalétique : Signature

3.2.2 *MISE EN TOURISME DES SITES : REAMENAGEMENT DE LA TUFIERE DE ROLAMPONT*

Le site de la Tufière de Rolampont a été fermé en 2018 en raison du risque de chute d'arbres. Des coupes d'arbres et des travaux de sécurisation ont été nécessaires.
Aussi la nature avait repris ses droits au fil des années. Il était devenu important d'améliorer l'accueil du public et de redonner du cachet au site. Le PETR du Pays de Langres a conduit les travaux d'aménagement et paysagers, en partenariat avec la commune et l'ONF. **Grâce à ces travaux, une réouverture des lieux a été possible à partir de début avril 2019.**

La pose de panneaux d'interprétation et des aménagements pour favoriser une accessibilité renforcée des PMR seront effectués d'ici la fin de l'année 2019 (grâce au soutien du mécénat GMF en lien avec le Parc national de forêts).

AVANT

Entreprises retenues :
Maître d'œuvre : ONF
Aménagement paysager et sécurisation : SANTERRE
Exploitation forestière : ARMAND
Aménagement : Entrin 52
Panneaux : Trace TPi et Signature

APRES

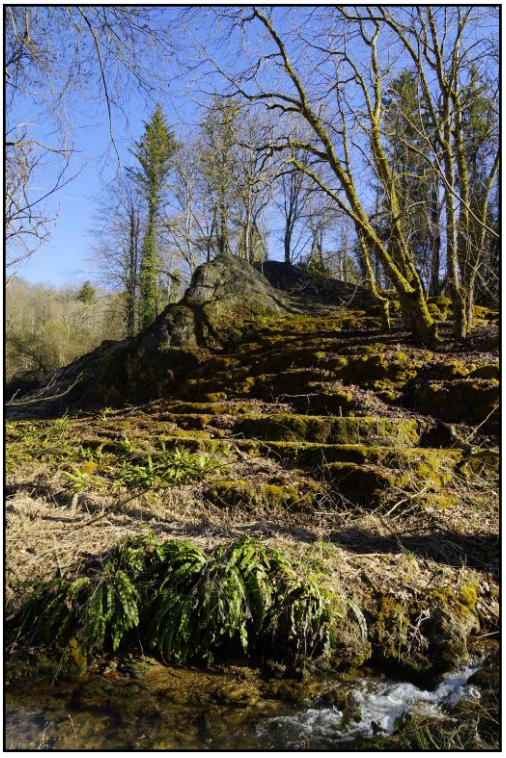

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

3.2.3 *AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS À LANGRES*

Les camping-caristes sont une des clientèles à faire étape à Langres. Afin de mieux les accueillir, le PETR du Pays de Langres a aménagé une aire de stationnement et de services à Langres, Espace Jean Favre.
L'ancienne aire ne disposait que de 8 places avec un système de vidanges des eaux usées peu pratique. **La nouvelle aire dispose de 29 places, dont 3 pour des véhicules de plus de 8,5 mètres.** La moitié des emplacements est alimentée en électricité, car tous les camping-caristes n'utilisent pas ce service.
De plus, une aire de services a été mise en place afin de permettre aux camping-caristes d'effectuer des opérations comme la vidange des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable.
L'aire de camping-car a été inaugurée le 20 juillet 2018. Elle est gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres.

Entreprises retenues :
Maître d'œuvre : BEREST
Entreprise : Bongarzone TP
Montant réalisé : 240 000€ HT

3.2.4 *FAISABILITE DU PROJET DE CENTRE D'INTERPRETATION DE LA VANNERIE A FAYL-BILLOT*

L'ex Région Champagne-Ardenne avait décidé de rénover le bâtiment de l'École de vannerie (dont les travaux vont débuter cette année), à la condition de monter, en parallèle, un projet de développement. Ce projet comportait de nombreux axes dont un volet touristique. En 2016, l'idée de départ était simplement de rénover l'actuel musée de la vannerie. Mais, au fur et à mesure de nos différentes recherches et rencontres (professionnels du tourisme et du développement territorial, Maison du Tourisme Départemental, spécialistes des métiers d'art...), le projet a évolué vers un centre d'interprétation de la vannerie.

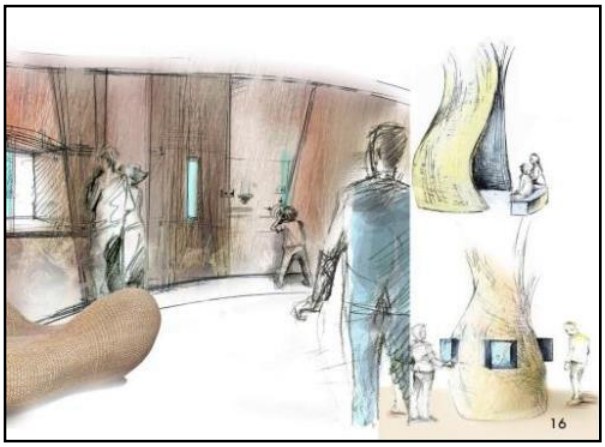

L'étude de faisabilité a permis d'entrevoir le projet vers une dimension Cité de la vannerie. Ce sera un bâtiment neuf situé près de l'École de vannerie de Fayl-Billot. Il aura 3 vocations :
- **touristique :** interaction avec le visiteur, démonstrations, petite restauration, boutique...
- **recherche et développement :** atelier de recherche, designer, croisement de savoir-faire entre artisans....

- pédagogique : accueil de groupes scolaires, outil complémentaire à la formation dispensée à l'École de vannerie.
Il sera pensé comme un lieu VIVANT, où s'y rencontreront les touristes, les vanniers, les étudiants et formateurs de l'École de vannerie, les scolaires, des designers, des artistes...

La suite : choix du lieu, programmation du projet, demande autorisations, calage du plan de financement, etc.

Prestataires : Cabinet CBC XXII et MCPF Conseils
Montant réalisé : 20 000€ HT

3.2.5 *EQUIPEMENT ET GESTION DES LACS*

Equipement des lacs

Dynamique de concertation :
- Réunions annuelles avec les acteurs économiques (15) et les communes
- Délégation du Domaine Public Foncier (DPF) par VNF
- Gestion forestière
- Suivi prestataires

60 825 nuitées sur les lacs en 2018 (43% du pays de Langres)

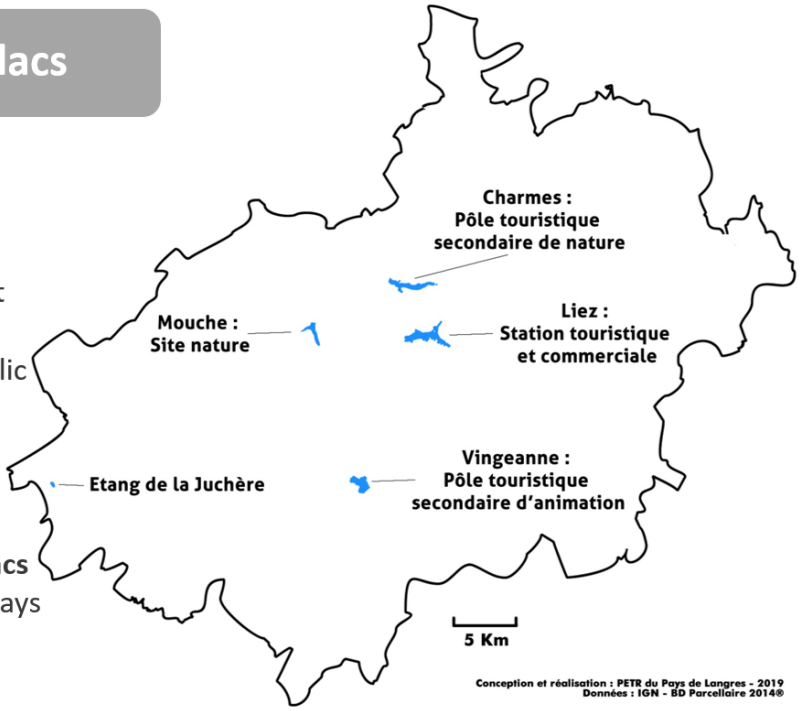

DES TIRALOS SUR LES PLAGES DU PAYS DE LANGRES

Le PETR du Pays de Langres met à disposition du public à mobilité réduite un Tiralo sur les plages des Lacs de la Liez et de Charmes. Ce **fauteuil amphibie** redonne la possibilité de se baigner aux personnes qui, par leur handicap moteur ou sensoriel, n'ont pas la capacité d'accéder à des lieux de baignade en toute autonomie. Ce nouvel équipement de loisirs a été inauguré le 18 juillet sur le Lac de Charmes.

LIEZ

La **réfection de la terrasse du snack (mise en place d'un garde-corps) et de la voirie (enrobés)** devant le restaurant a été menée. Par ailleurs, une zone de dépôt des déchets par la mise en place de containers a été aménagée.

CHARMES

Le PETR du Pays de Langres a validé le projet de sentier piétons correspondant à la phase 4 du tour de Lac de Charmes. Un parking sera également aménagé. **Toute la phase opérationnelle sera menée en 2019.**

VINGEANNE

Afin de soutenir l'émergence d'activités de loisirs pendant la période touristique, le PETR du Pays de Langres a investi dans un **nouveau ponton** afin de permettre aux gérants de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne d'y développer un port miniature. Ce sont 6 petits bateaux électriques qui sont à découvrir.

ZOOM SUR LES ACTIONS QUOTIDIENNES DU PETR DU PAYS DE LANGRES

L'entretien des espaces publics sur les sites touristiques

Pour créer les conditions d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des touristes et des habitants, le PETR du Pays de Langres assure :

- l'entretien des espaces verts, du mobilier, des bâtiments à la Liez, à Charmes, à la Vingeanne, à la Mouche, aux sources de la Marne et au port de Champigny, ainsi que l'entretien des chemins des tours de lac ;
- la propreté des sanitaires et le ramassage des poubelles sur ces mêmes sites.

Avec l'appui de prestataires extérieurs pendant la période estivale : Défis 52 et Entr'in 52.

DATE	LIEU	ANIMATIONS
21 et 22 avril 2018	La Mouche	Hydravions radiocommandés
22 avril 2018	Liez	Trail
26 et 27 mai 2018	Vingeanne	Festival OUTCH
3 juin 2018	Vingeanne	Fête de la pêche
4 au 8 juin 2018	Vingeanne	Diner de gala Guinguette Chic
9 juin 2018	Liez	Randonnée VTT
10 juin 2018	Vingeanne	Concours de pêche
17 juin 2018	Vingeanne	Raid Villgu
23 juin 2018	Liez	Triathlon
1er juillet 2018	Liez	La santé par le Sport est dans ma Nature
	Charmes	Bibliothèque plage
7 juillet 2018	Vingeanne	Fête Nationale

La surveillance de baignade

Le PETR assure la surveillance des baignades en juillet et en août. **En 2018, des difficultés de recrutement de BNSSA ont conduit à ne pas pouvoir assurer la surveillance de baignade à la Vingeanne en août et à réduire le temps d'intervention à Charmes (en août) et la Juchère.**

L'accompagnement des acteurs des lacs

Le PETR du Pays de Langres permet l'organisation de nombreuses manifestations sportives et culturelles sur les lacs.

Le balisage et la signalétique des itinéraires de randonnées

Le PETR du Pays de Langres a en charge le balisage et la signalétique de près de 500 km d'itinéraires de randonnée. En 2017, une nouvelle organisation a été travaillée avec la Commission Tourisme dans le but d'alléger et d'assouplir la gestion des itinéraires.

Ainsi, le PETR du Pays de Langres assure en interne le balisage des itinéraires non-inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR). Quatre itinéraires ont ainsi été repris en 2018.

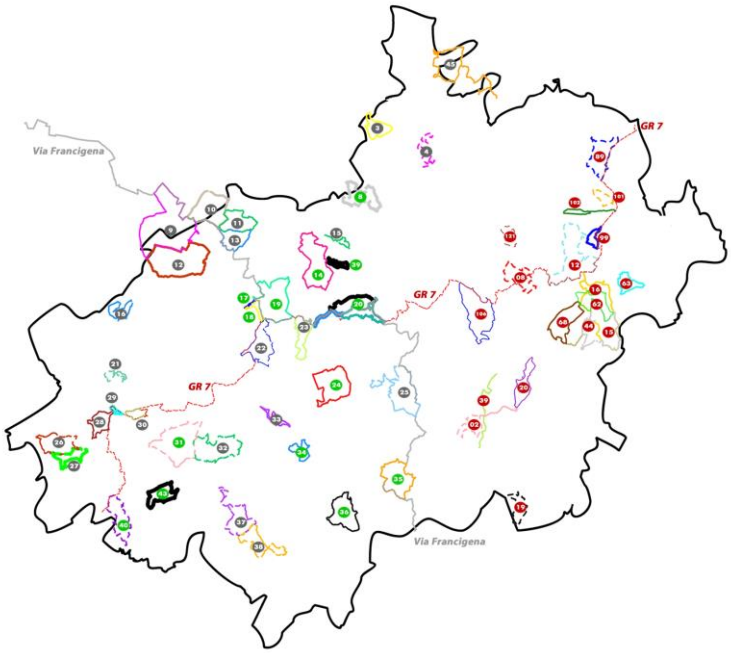

DESTINATION PAYS DE LANGRES

3.2.6 *MISE EN PLACE DE PANNEAUX D'AUTOROUTE EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DE TERRITOIRE*

La société APRR a été approchée en février 2017, afin de renouveler pour partie les panneaux d'animation culturelle et touristique qui jalonnent les autoroutes A5 et A31. **Neufs panneaux seront ainsi repositionnés sur ces autoroutes**, selon un programme défini en cohérence avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne. Trois ont été retenus et validés :

- Langres, sources et lacs,
- Langres, citadelle millénaire,
- Langres, Diderot et les Lumières.

Les visuels ont été validés fin décembre 2018.

Le calendrier de pose est lié au schéma départemental en lien avec AP2R.

3.2.7 *CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE*

Depuis 30 ans, Langres est « Ville d'Art et Histoire » par le Ministère de la Culture et fait partie des premières villes à avoir obtenu ce label. Lors du renouvellement du label pour Langres, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a exprimé le souhait de l'étendre au territoire du Pays.
Attendu que dans le cadre de son Projet de territoire 2014-2024, le PETR du Pays de Langres propose d'impulser une dynamique culturelle dans un objectif d'animation du patrimoine, la candidature au label « Pays d'Art et Histoire » prend tout son sens.

Ce projet de labellisation permettra, en lien avec la politique touristique du PETR du Pays de Langres, d'impulser une dynamique culturelle dans un objectif d'animation du patrimoine.

D'une part, le patrimoine culturel du Pays de Langres, d'une diversité et d'une richesse remarquable, constitue un important facteur d'identité et un élément précieux de notre cadre de vie. D'autre part, il recèle de formidables leviers pour le développement économique du territoire à travers un tourisme durable, à mettre en lien avec la mise en œuvre du schéma de développement touristique.

Cette candidature est portée par le PETR du Pays de Langres en partenariat avec la Ville de Langres et repose sur le territoire du Pays de Langres dans sa globalité.
Le dossier de candidature à la DRAC a été déposé en mars 2019.

3.3 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITES

3.3.1 *AMÉNAGEMENT D'UN « TOURNE À GAUCHE » POUR LA ZAI DU BREUIL À VAL DE MEUSE*

La ZAI du Breuil de Val de Meuse compte un certain nombre d'entreprises qui génèrent un **important trafic** de poids lourds. La création d'un nouvel accès ne pouvait se faire sans **aménagement sécuritaire**. **L'éclairage** du carrefour a également été renforcé. Les travaux réalisés réduiront la vitesse sur la route départementale et sécuriseront la circulation des voies d'accès.
L'accès à la zone sud dessert un terrain constructible d'environ quatre hectares, en vue directe de l'autoroute A31. Il sécurise également l'accès à l'une des 63 stations françaises de superchargeur Tesla, installée en juin 2017.

Le PETR du Pays de Langres pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Langres, et avec le Conseil Départemental (CD52) de Haute-Marne qui a porté l'élargissement de la route départementale en direction d'Avrecourt, a aménagé un tourne à gauche pour accéder à la zone existante et construit une nouvelle voie pour desservir une extension de la zone d'activités en direction du sud.

Maître d'œuvre recruté : CD52
Entreprises recrutées : EUROVIA
Montant de travaux : 270 000€ HT pour le PETR du Pays de Langres et 145 000€ HT pour le Conseil Départemental de Haute-Marne

3.3.2 *AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES LANGRES SUD POUR L'ACCUEIL D'UNE ACTIVITE PORTEE PAR VINGEANNE TRANSPORTS*

La société Vingeanne Transports, implantée à Longeau depuis plus de quarante ans, poursuit son développement et entend bien profiter de cet emplacement de choix. Elle souhaite développer une activité de cross-docking : une technique logistique qui consiste à faire passer des marchandises des quais d'arrivées aux quais de départs, sans passer par le stock.

Pour le compte de la Communauté de Communes Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais, le PETR du Pays de Langres a conduit les **travaux de voirie publique** nécessaires à la desserte du terrain acquis par l'entreprise pour conduire son activité. L'entreprise construira un bâtiment dont la mise en exploitation est prévue pour l'été 2019.

Maître d'œuvre recruté : EuroInfra
Entreprises recrutées : Bongarzone

3.3.3 *MODIFICATION DE LA SIGNALETIQUE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES*

Il s'agit de renouveler la signalétique ancienne des zones d'activités de **Langres Nord, Langres Sud, la ZAI du Breuil à Val de Meuse et Chalindrey Grand Est.**

Prestataire retenu : Signatures

RESSOURCES LOCALES

3.3.4 *PLATEFORME RH POUR LES ENTREPRISES EN PAYS DE LANGRES EN PARTENARIAT AVEC ACTISUD 52*

Actisud 52 et le PETR du Pays de Langres mette en place une Plateforme RH pour les entreprises en Pays de Langres 2018 – 2020.

Voici les résultats 2018 :

- Le partenariat avec le GEHM : apport d'une expertise
- Le rôle des adhérents d'Actisud 52 : apport d'un réseau local

Diagnostics systémiques / coachings individuels

- **19 entreprises accompagnés en profondeur**
  Les exemples de problématiques traitées :
  - Comment préparer le repreneur à occuper ses nouvelles fonctions ?
  - Comment optimiser la création de l'entreprise ?
  - Comment pallier aux difficultés de recrutement de l'entreprise ?
  - Comment calculer son prix de revient précisément ?
  - Je rencontre des difficultés avec mes salariés, comment faire ?

Formations

- Les thèmes abordés sont : le management, la gestion, la comptabilité, le commercial, le développement personnel, la sécurité et l'anglais !
- Avantages pour l'entreprise : sur place, réduction des coûts, souplesse des plannings, mixité des publics, allègement administratif, …
- **11 sessions de formation dispensées**
- **76 participants en 2018**

Réunions de partage de bonnes pratiques

- Les aides financières du Conseil Régional pour les TPE/ PME
- Le RGPD (règlement général sur la protection des données)
- Les nouvelles mesures du Code du travail
- La fibre numérique à destination des entreprises
- Les obligations de l'employeur
- L'emploi partagé
- Les entreprises en difficulté
- La transmission – reprise
- **10 réunions dispensées**
- **87 participants**

Accueil d'actifs

10 personnes accompagnées dans le cadre de leur projet professionnel

Actisud 52

Mise en place d'un **Comité inter-entreprise** pour la mise en place d'avantages pour les salariés des petites entreprises : TEMPEOS

Communication

1 vidéo de présentation de la démarche a été faîte.

Les clés du territoire : clé USB regroupant l'ensemble de la documentation nécessaire à l'installation de nouveaux habitants

3.3.5 *CIRCUITS COURTS*

Suite à la saisine du PETR du Pays de Langres sur les circuits courts, le Conseil de Développement Territorial a contribué à la réponse à l'appel à projet national sur les projets alimentaires territoriaux. Une stagiaire d'AgroSup Paris a été accueillie de juin à août 2018. Le projet local porte sur le développement des circuits alimentaires de proximité en Pays de Langres en utilisant le moteur de la restauration collective (schéma ci-joint). **Le dépôt de dossier a eu lieu en novembre 2018.**

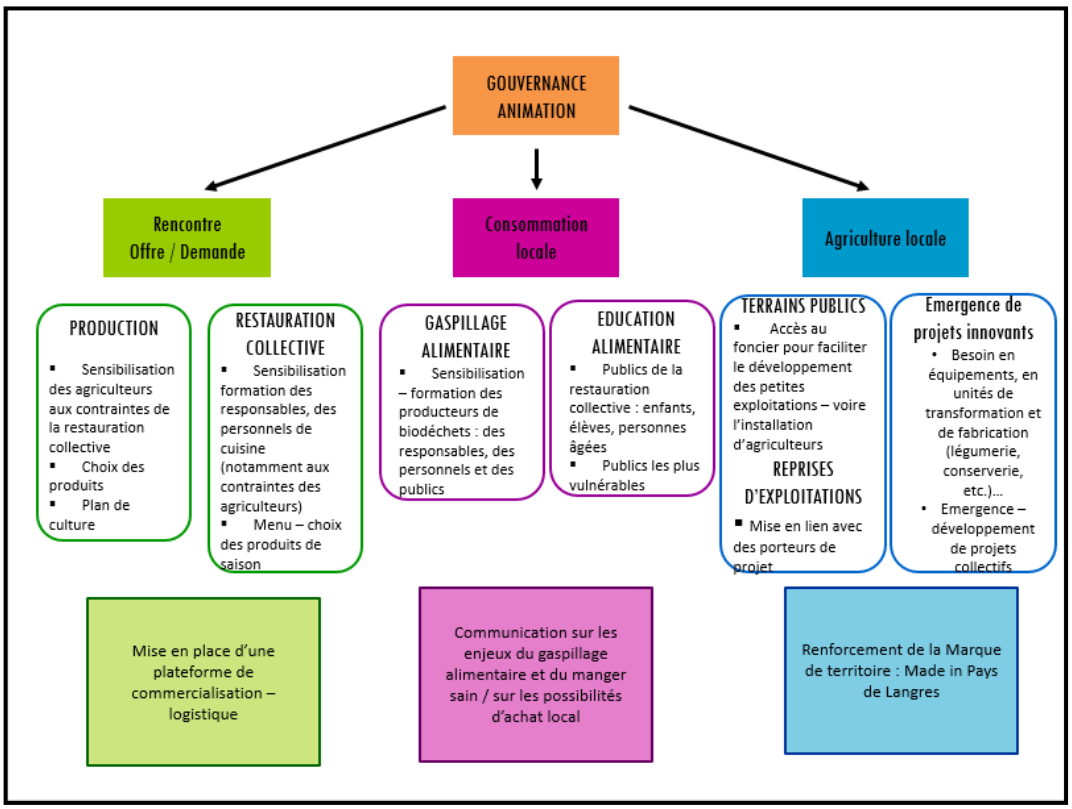

3.3.6 *MARQUE TERRITORIALE « MADE IN PAYS DE LANGRES »*

Le losange orange de la marque Made in Pays de Langres a été rénové. **Une association de promotion de la marque a été créée** par les adhérents eux-mêmes afin de porter des actions mutualisées. L'association porte par exemple la boutique située Place Diderot.
En 2018, la **marque comptait 92 adhérents**. Ce sont 18 adhérents nouveaux qui sont rentrés dans le réseau.

Le PETR du Pays de Langres poursuit son partenariat avec la Ville de Langres.

ORGANISATON ET PARTENARIAT

3.3.7 *ORGANISATION D'UNE CELLULE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*

Le Comité syndical a souhaité organiser une cellule de développement des entreprises à l'échelle du PETR du Pays de Langres en coordination avec les Communautés de Communes. Cette cellule est ainsi constituée des agents suivants en 2018 :

Cellule Economique
PETR : Sophie Sidibé – Coordinatrice - sur toutes questions stratégie
PETR : 1er contact : Noémie Dongois sur toutes questions RH
PETR : Pascal Girault sur toutes questions d'aménagement (foncier – immobilier)
Ville de Langres : Bénédicte Bâtier : sur toutes questions commerce et localité de Langres
Types de besoins :
Foncier : Pascal Girault
Immobilier : Pascal Girault
Développement d'activité sous angle technique (mises aux normes…) : Pascal Girault
Développement d'activité sous angle généraliste : Noémie Dongois (GTEC)
Problématiques RH : Noémie Dongois (GTEC)
Reprise d'activité : Noémie Dongois (GTEC)
Aides financières : CCI ou CMA
Objectifs
Augmenter le flux de projets susceptibles de se concrétiser sur le territoire
Garantir une qualité de service pour les porteurs de projets en matière d'accueil et d'accompagnement des projets
Principes
· Réactivité
· Service et satisfaction des usagers
· Confidentialité
· Echanges permanents entre agents et élus

Un point mensuel est opéré ; un tableau des contacts est mis à jour et des retours d'informations sur les réunions sont transmis aux VP Economie des CC et DGS.

3.3.8 *PARTENARIAT AVEC LA CCI MEUSE-HAUTE-MARNE*

Un partenariat avec la CCI Meuse / Haute-Marne a été noué avec le PETR du Pays de Langres, sur les points suivants :

Répertoire des zones d'activités du Pays de langres
La CCI a constitué une base de données décrivant l'offre foncière et immobilière des zones d'activité industrielles et artisanales situées sur le périmètre du PETR. Cette base est mise à disposition du PETR comme suit :

- Le PETR organise la collecte des mises à jour auprès des gestionnaires de zones (une fois par an).
- La CCI actualise les données selon les mises à jour transmises par le PETR et fournit en retour au PETR les fiches de zone et les cartographies actualisées.

Jean-Paul HASSELER (Président CCI Meuse/Haute-Marne), Dominique THIEBAUD (Président du PETR du Pays de Langres)

Locaux d'activité : disponibilité, qualification, communication

Le PETR et la CCI concourent à l'identification et à la mise en marché des locaux d'activité disponibles comme suit :

- Le PETR transmet les coordonnées du propriétaire à la CCI.
- La CCI prend contact avec le propriétaire, renseigne la fiche technique du bien, qu'elle fournit en retour au PETR, et met l'offre en ligne sur le site internet www.hautemarneexpansion.fr.

Prospection exogène

Sous la marque Haute-Marne Expansion, la CCI anime le réseau des développeurs du département en charge de la prospection et de l'implantation d'entreprise (RPI), mutualise avec ses partenaires les services d'une agence spécialisée et participe à des salons professionnels. Le PETR s'inscrit dans cette démarche de prospection exogène portée par la CCI, à ce titre :

- Le PETR délègue un de ses agents pour participer aux réunions du réseau RPI.
- Un des agents du PETR pourra être présent lors de salons professionnels dans la mesure de ses disponibilités (Parcours France, Travail et Mobilité Professionnelle,...). A défaut, la CCI prendra le relai pour présenter les atouts du territoire lors de ces salons.

Suivi des dossiers

Les collaborateurs des cosignataires se rencontreront mensuellement afin de partager les projets à enjeu pour le développement économique et l'actualité du territoire.

- La CCI intégrera la cellule économique du PETR, cellule technique de suivi des projets, qui se réunit en moyenne une fois par mois.

La convention de partenariat est conclue pour 2019 et 2020. Le PETR du Pays de Pays de Langres participe aux actions collectives que la CCI organise. Ainsi le PETR du Pays de Langres cofinance, à hauteur de 10 000€ net de taxe, les frais que la CCI engage dans le cadre d'actions mutualisées.

3.3.9 *SIGNATURE DU PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI (POCE) DU PAYS DE LANGRES*

Un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) est un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le PETR du Pays de Langres et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la Région Grand Est. Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels et donc sur le Projet de Territoire 2014-2024 qui a été travaillé entre 2014 et 2016. Une actualisation a été bien évidemment été opérée.

UN POCE obéit à une double finalité :

- il constitue le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre le PETR du Pays de Langres et la Région Grand Est,
- il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

Le POCE signé avec le PETR du Pays de Langres pour le compte des trois communautés de communes, le 15 janvier 2019 va permettre, d'une part, de répondre aux enjeux économiques qui touchent le territoire (attractivité, consolidation de l'économie locale et des TPE/PME, difficultés de recrutement, cadre de vie et bien-être, enclavement territorial, etc.), et d'autre part, de dresser des priorités d'action fortes pour valoriser le Pays de Langres.

Romary DIDIER (VP Economie - CCGL), Eric DARBOT (Président - CCSF), Christine GUILLEMY (VP Conseil Régional Grand Est), Patrick BERTHELON (Président - CCAVM), Dominique THIEBAUD (Président - PETR du Pays de Langres), Jean ROTTNER (Président Conseil Régional Grand Est)

3.4 MAINTENIR ET DYNAMISER LES SERVICES A LA POPULATION

3.4.1 *MOBILISATION D'UN CHASSEUR DE TÊTE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX MÉDECINS À LA MSP DE MONTIGNY-LE-ROI*

A l'image de ce qui a été fait en 2016 pour Bourbonne les Bains, le PETR du Pays de Langres en partenariat avec la CCGL a fait appel en septembre 2017 à un cabinet de recrutement chargé de prospecter deux médecins généralistes pour pallier au déficit de professionnels de santé sur Montigny Le Roi. Ce recrutement s'est finalisé par l'arrivée d'un couple de médecins roumains francophones, au sein du centre de soin, situé au 25 Avenue de Langres à Montigny-le-Roi entre septembre et novembre 2018. Malheureusement, le couple de médecins début 2019 a pris la décision de quitter le territoire.

3.4.2 *ELABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)*

Le CLS est un outil de politique locale en matière de santé. Il associe le PETR du Pays de Langres et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est et se fonde sur un **diagnostic des spécificités locales**. Il s'inscrit dans la durée, en associant les acteurs de la santé, la population et les élus.

Le but du CLS est de **définir des axes stratégiques** prioritaires, dans lesquels sont déclinées des solutions nouvelles pour répondre aux problèmes et aux besoins en matière de santé au sens large : accès aux soins, promotion et prévention, accompagnement médico-social, environnement…

Il valorise également les actions existantes et renforce leur visibilité. Il permet de **rassembler un grand nombre d'acteurs** du secteur médical, du paramédical, du médico-social, du social, mais également des élus, des associations, autour d'un même diagnostic et de projets communs.

Après le pré-diagnostic de l'ARS, présenté lors de l'Assemblée Générale du 20 février dernier, nous en sommes au stade de la conception du diagnostic partagé réalisé par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cela consiste à faire un état des lieux précis de l'offre de soins, des acteurs de la santé, des problématiques rencontrées. Il doit apporter une vision aussi complète que possible de la situation sur le Pays de Langres.

Pour cela, des **questionnaires** ont été créés et adressés aux habitants (dont deux questionnaires destinés aux personnes de plus de 65 ans et aux parents d'enfants mineurs), aux professionnels de santé, aux professionnels de la petite enfance et aux acteurs du territoire. La MSA a recueilli un bon taux de réponses, ce qui permet d'affiner notre vision de la santé de ce territoire.

Conjointement **plusieurs groupes thématiques** ont été constitués sur les thèmes suivants :

- Handicap / Vieillissement
- Périnatalité / Petite enfance
- Santé mentale / Santé des jeunes / Addictions
- Maladies chroniques / Déterminants de santé
- Santé et Environnement

Ces échanges sur trois mois ont été riches et dynamiques. Nombreuses données et informations ont été transmises par les divers participants. Des idées ont émergé et des liens interprofessions se sont tissés. La rencontre de partenaires d'horizons différents permet de mettre à jour des problèmes insoupçonnés mais passionnants. L'état des lieux et diagnostic ont été finalisés fin 2018. La phase stratégie et plan d'action s'enchaînera en 2019.

4 LES BIENS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

La Délégation de Service Public (DSP) du Camping de la Liez

En 2017, il a été fait le choix de **mettre en vente le Camping de la Liez**, suite aux négociations sur les conditions de retrait du Conseil Départemental de Haute-Marne des deux anciens Syndicat Mixte d'Aménagement. L'établissement est arrivé à un stade de maturité et de performance qui demande un renouvellement régulier et des produits d'hébergements. Une gestion privée sera mieux à même de pérenniser le devenir du seul camping 5 étoiles du département.
Après une mise en concurrence, le Conseil Départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres ont vendu le Camping de la Liez situé à Peigney, à l'actuel gérant depuis près de 16 ans, **Patrick et Marie- Claude Baude**, au 30 juin 2018.
Le PETR du Pays de Langres a approuvé la cession à la SCI de la Plaine d'Angoulevent des parcelles appartenant au PETR situées sur la commune de Peigney et cadastrées suivantes :

Section : AL N°241 Lieudit : Plaine d'Angoulevent I Superficie : 01 ha 72 a 03 ca
Section : AL N°214 I Lieudit : Angoulevent I Superficie : 02 a 20 ca
Section : AL N°216 I Lieudit : Angoulevent I Superficie : 19 a 85 ca,

La DSP s'est ainsi terminé le 30 juin 2018.

La Délégation de Service Public (DSP) de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

La convention de DSP de la résidence de la Vingeanne fixait les redevances à charge du délégataire de cette manière :

- années 1 à 5 (2018 étant l'année 5): 51 000 €
- années 6 : 78 000 €
- années 7 à 12 : redevance minimale de 78 000 € évoluant selon un index basé sur le chiffre d'affaire de la résidence (plafond de redevance à 90 000 €)

Considérant que :

- l'état du parc locatif repris en 2013 par le délégataire ne permet pas d'atteindre les rendements escomptés,
- une révision de la redevance annuelle est à engager pour être en adéquation avec les réalités économiques du site et de son positionnement,
- le présent avenant ne modifie pas fondamentalement l'objet de la Délégation de Service Public.

Le PETR du Pays de Langres a décidé d'instaurer une redevance forfaitaire annuelle pour les années 6 à 12 se portant à 62 875€. Le compromis trouvé se situe à la hauteur du remboursement de l'emprunt.

A noter qu'en terme d'investissement, le local à poubelles a été déplacé et réaménagé.

Le PETR du Pays de Langres engagera la rénovation de 20 chalets en 2019.

5 LES AUTRES MISSIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

5.1 UN ROLE DE PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LES COMMUNES

LE PETR du Pays de Langres peut apporter une ingénierie en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales sous forme de prestation de services. Ainsi en 2018, la **Commune de Val d'Esnoms** a souhaité faire appel au PETR du Pays de Langres pour l'aider à conduire le projet suivant :

La Commune de Val d'Esnoms est propriétaire de l'ancien presbytère, ainsi que des terrains attenants au cœur du village. Elle est également propriétaire d'autres bâtiments situés à proximité immédiate, dont la mairie et une salle de convivialité.

La commune a pour projet de réhabiliter ce bâtiment pour aménager :

- 2 logements T2 au rez de chaussée, adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- 1 logement T4 à l'étage,
- 1 gîte d'étape collectif, d'une capacité d'hébergement d'environ 20 places.

5.2 UN ROLE DE COLLECTEUR DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LE COMPTE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

En 2017, avec la prise de compétences « Promotion du tourisme » par les Communautés de Communes, ce sont désormais les Communautés de Communes qui se chargent de mettre en place la taxe de séjour. Afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle du Pays de Langres (à l'exception de la Commune de Bourbonne Les Bains du fait de sa spécificité thermale), **les trois Communautés de Communes ont confié la mission de collecteur au PETR du Pays de Langres.**

Payée par les touristes aux hébergeurs touristiques, ces derniers la reversent au PETR du Pays de Langres. Le produit de la taxe est ensuite versé aux Communautés de Communes chaque quadrimestre, afin de financer les Offices de Tourisme.

Ainsi en 2017, la grille tarifaire a été harmonisée à l'échelle de 167 Communes (le périmètre du Pays de Langres à l'exception de Bourbonne Les Bains).

Historique local :

- 2005 : instauration sur son périmètre de compétence par le Syndicat des 4 lacs, qui fixe les barèmes et collecte.
- 2014 : évolution du périmètre via la fusion entre la CC du Grand Langres et la CC du Bassigny.
- 2016 : évolution du périmètre via l'adhésion du territoire actuel de la CC Savoir-Faire, exception faite de Bourbonne les Bains. La compétence taxe de séjour devient intercommunal pour les 3 EPCI. Le PETR du Pays de Langres propose une tarification pour les 3 CC et collecte pour les CC.
- 2018 – 1er juillet : obligation faite par le législateur que la plateforme Air BNB encaisse directement la taxe à la réservation chez ses hébergeurs. Air Bnb fera un versement du produit une fois par an (février, n+1) aux Communes concernées. Les clients acquittent tous à la réservation la taxe de séjour (0.7 €), indistinctement de la qualité et du barème appliqué à l'hébergement. Le PETR du Pays de Langres continue à demander aux hébergeurs air BNB un suivi des nuitées et collecter la différence entre le montant forfaitaire et le barème fixé localement.

5.3 UN ROLE DE PORTEUR D'OPERATION MUTUALISEE A L'ECHELLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « HABITER MIEUX » (PIG)

La programmation du PIG Habiter Mieux s'est terminée au 31 décembre 2017. Quelques éléments de bilan très positifs laissent à penser que ce type de programme apporte un plus au territoire :

Maitrise d'Ouvrage : Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais
Coordination : PETR du Pays de Langres
Partenaires financiers : Etat, ANAH, Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI participants
Périmètre : Grand Langres, Auberive Vingeanne Montsaugeonnais, Savoir-Faire, puis retrait du Grand Langres (automne 2016) pour conduite OPAH-CB avec volet territorial Habiter Mieux.
Participation financière des EPCI : 1,11 € par habitant et par an (comprend la rémunération de l'opérateur, la communication, la maitrise d'ouvrage, les subventions aux propriétaires).
Cible : propriétaires occupants (PO) éligibles aux aides de l'ANAH
Objectif par rénovation : 25% de gain énergétique à atteindre

Aides aux PO :

- **Subvention de l'Anah** : Aide maximale TTC 35% ou 50 % d'un montant maximum de travaux de 20 000 € HT 10 000 € (pour les demandeurs très modestes)
- **Aide de Solidarité Ecologique** : avec gain énergétique de plus de 25% après travaux 10 % d'un montant maximum de travaux de 16 à 20 000 € HT
- **Conseil Départemental** : 5 % de 10 000 € en complément des aides de l'Anah et du fonds Commun d'intervention (pour les propriétaires occupants uniquement)
- **Fonds Commun d'Intervention** : Aide forfaitaire de 500 € (Région + Collectivités Locales)
- Ecoavantages EDF en opération RBC (rénovation basse consommation)
- **Caisses de retraite**: Des aides forfaitaires complémentaires sont accordées pour les retraités, sous certaines conditions (CARSAT, MSA, RSI, CNRACL, SNCF)
- **Aide exceptionnelle sous conditions de la CAF de la Haute-Marne** : 5 000 €

Résultats :
Objectif : 295 dossiers d'aide à produire. Objectif atteint. 861 contacts générés.

- **Grand Langres** = 106 dossiers (45% de la population du Pays de Langres)
- **Auberive Vingeanne Montsaugeonnais** = 51 dossiers (19% de la population du Pays de Langres)
- **Savoir-Faire** = 138 dossiers (36% de la population du Pays de Langres)
- Gain énergétique moyen par logement = 43%
- Réduction des émissions de CO^2 = 37,5%
- Montant de travaux global = 6 064 605 € (équivalant à 120 ETP maintenus dans le secteur du BTP)
- Aides publiques mobilisées = 3 651 834 €,
- Taux de subvention moyen par logement = 60,1%

La CC des Savoir-Faire et la CCAVM souhaitent repartir sur un nouveau programme PIG Habiter Mieux. La CCGL dispose d'une opération, l'OPAH-RU, pour laquelle les objectifs sur la partie Habiter Mieux restent à atteindre. Le PETR du Pays de Langres sera maître d'ouvrage de l'opération.

LA LABELLISATION TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Le PETR du Pays de Langres a été retenu dans le cadre d'un appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat » de l'Etat en 2016. Un volet était consacré à une opération « 0'phyto ».
Le principe a été d'accompagner les Communes dans la réduction de leur consommation de produits phytosanitaires dans le cadre de la loi Labbé : interdiction au 1er janvier 2017 de l'usage de ces produits par les collectivités dans la gestion des espaces publics. L'accompagnement s'est traduit par un apport méthodologique/technique sous forme de prestation externalisée.

Ce sont 19 Communes qui ont bénéficié d'un accompagnement. Il a été mené conjointement par l'Association La G.A.R.E, l'Association DEFIS 52 et l'entreprise Entr'in 52 suite à appel d'offres sur la partie prestation externalisée.

Dans la cadre de l'opération « O'phyto » et par délibération du Comité Syndical du 30 mai 2016, il a été acté qu'une contribution financière serait demandée aux Communes participantes à l'action. Le montant de la participation des Communes a été acté à hauteur d'un montant forfaitaire de 400€ HT.

5.4 UN ROLE D'EMERGENCE DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le PETR du Pays de Langres a accompagné le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL) dans l'émergence d'un projet global de mobilité, notamment suite à la liquidation judiciaire de l'association Mobilité Pour Plus de Liberté (MPPL). Le travail se poursuivra en 2019.

5.5 UN SOUTIEN FINANCIER A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES

Le PETR du Pays de Langres a acté, en 2017, d'un soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays de Langres afin d'assurer la promotion du territoire à l'échelle du périmètre du PETR du Pays de Langres et, ainsi assurer un travail de coordination avec les Offices de Tourisme de Fayl-Billot et de Bourbonne Les Bains et d'accompagnement technique à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays de Langres.
Les missions confiées à l'EPIC de l'OT du Pays de Langres sont les suivantes :

- *Missions d'accueil et d'information, conseils*
- *Missions de Promotion du territoire et des acteurs du tourisme*
  Dont
    - Valoriser et traduire dans son activité de promotion et ses outils (site internet, éditions papier), de manière à faire connaitre une offre patrimoniale structurée et cohérente à l'échelle du PETR :
      a. la stratégie touristique du Pays de Langres : étape et destination patrimoine
      b. les sites retenus dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays de Langres (y compris le plan d'interprétation du patrimoine)
    - Engager avec les offices de tourisme de Fayl-Billot et Bourbonne les Bains la réflexion pour une stratégie commune et mutualisée de promotion touristique du Pays de Langres sur la base de la charte graphique du PETR du Pays de Langres
    - Coordonner la conduite des opérations suivantes : mise en œuvre de l'application numérique Les Soleils de Langres
- *Missions Information baignades*

5.6 UN SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS LOCALES PORTEUSES D'IDENTITE

Le PETR du Pays de Langres a souhaité soutenir des associations locales afin de répondre aux enjeux suivants :

- vecteur d'identité territoriale pour faire venir de l'extérieur (actifs et touristes) ou qui mobilise à l'intérieur (habitants) grâce à son rayonnement ;
- dimension valorisante du territoire autour de la mention « Pays de Langres ».

Quatre associations ont été retenues : ASA Langres, Chien à Plumes, Mélange Improbables, Tinta Mars.

6 COMMUNICATION

6.1 LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE

Début 2018, le logo du PETR du Pays de Langres a été retravaillé. :

Cette identité a été déclinée à différents niveaux sur le territoire : Office du Tourisme, Conseil de Développement, marque « Made in Pays de Langres…

P.E.T.R. DU PAYS DE LANGRES

MADE IN PAYS DE LANGRES FRANCE

OFFICE DE TOURISME PAYS DE LANGRES

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAYS DE LANGRES

6.2 EVENEMENTS DE L'ANNEE 2018

Samedi 1er Septembre : 9ème Fête des associations du Pays de Langres

Objectifs : réunir les associations afin de présenter leur offre en activités

Publics cibles : associations et habitants

Près de 69 culturelles, sportives, du champ des services et du social

6 Septembre à Langres : Présentation du Schéma touristique et Candidature Pays d'Art et d'Histoire

Objectifs :

Présenter le schéma touristique validé par le comité Syndical du PETR du Pays de Langres le 19 mars 2018 :

Présenter la candidature du Pays d'Art et d'Histoire

Publics cibles :

Professionnels du tourisme, Acteurs culturels, Maires des Communes, Présidents des Communautés de Communes et élus intercommunautaires en charge du tourisme, Partenaires institutionnels du champ touristique, Offices de Tourisme, DRAC, ABF, CAUE, etc.

Nombre de personnes accueillies : 45 acteurs du territoire

20 Février 2018 à Langres : Assemble générale du Contrat Local de Santé

Objectifs : présenter le pré-diagnostic pour enclencher la phase diagnostic

Public cible : élus, professionnels, institutionnels

Nombre de personnes accueillies : 65 acteurs du territoire

13 Décembre 2018 à Chalindrey : Jeudi de l'économie en Pays de Langres

Thèmes :
- Emergence de projets économiques en Pays de Langres,
- X, Y, Z : une histoire de génération… pas seulement !

Public cible : Tous les employeurs et entreprises du territoire adhérentes ou non au réseau Actisud 52

Nombre de personnes accueillies : 90 acteurs du territoire

6.3 CREATION D'UN JEU DEDIE AU PAYS DE LANGRES – EDITION BORDIER

Dans le cadre d'un partenariat entre l'ANPP (association des PETR) et les jeux Bordier, des jeux de société sont créés à l'échelle des territoires. Les objectifs sont les suivants :

- Faire découvrir ou redécouvrir les richesses de votre Territoire en s'appuyant sur l'expertise des jeux BORDIER ;
- Fédérer le territoire autour d'une dynamique commune et ludique.

Le PETR du Pays de Langres a répondu à l'appel à projet et a été lauréat pour l'année 2019.

P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES